

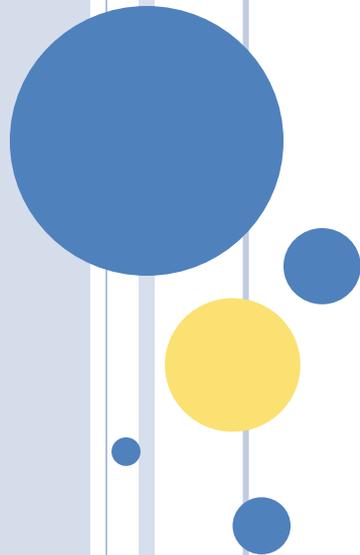
Proposition de loi
« Adaptation des territoires littoraux au
changement climatique »

Pascale GOT
Chantal BERTHELOT

Chapitre 1

-

Politiques d'anticipation du changement climatique

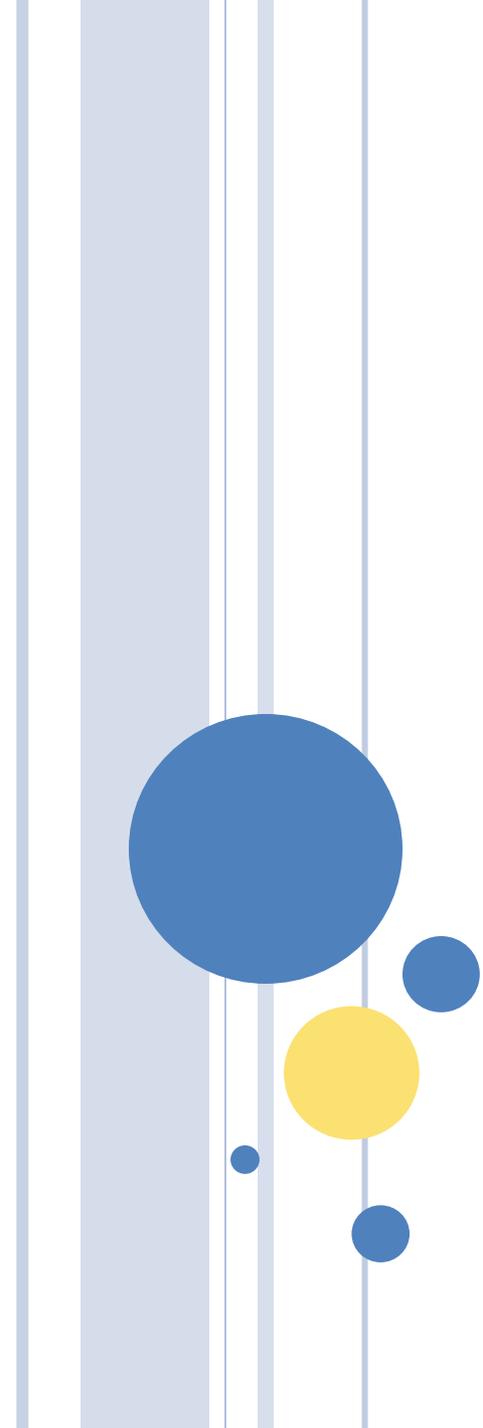


Cadre législatif actuel

	Submersion - Inondation	Recul du trait de côte
Définition	Définition inondation / submersion Art. L.566-1 c.env.	
Stratégie nationale	Art. L.566-4 c.env.	Stratégie 2012-2015 Pas d'existence juridique
Stratégies régionales	PGRI à l'échelle bassin Art. L.566-7 c. env.	Possibilité volet gestion du trait de côte dans SRADDET et SAR Nouvel Art. L.321-14 c. env. issu loi Biodiversité
Stratégies locales	SLGRI Art. L.566-8 c. env.	

Cadre législatif proposé

	Submersion - Inondation	Recul du trait de côte
Définition	Définition inondation / submersion Art. L.566-1 c.env.	Définition recul du trait de côte Erosion + Elévation niveau mer Nouvel Art. L.567-1 c. env.
Stratégie nationale	Art. L.566-4 c.env.	Nouvel Art. L. 321-13-1 c. env.
Stratégies régionales	PGRI à l'échelle bassin Art. L.566-7 c. env.	Possibilité volet gestion du trait de côte dans SRADDET et SAR Nouvel Art. L.321-14 c. env. issu loi Biodiversité
Stratégies locales	SLGRI Art. L.566-8 c. env.	SLGTC Nouvel Art. L.321-15 c. env.



Chapitre 2

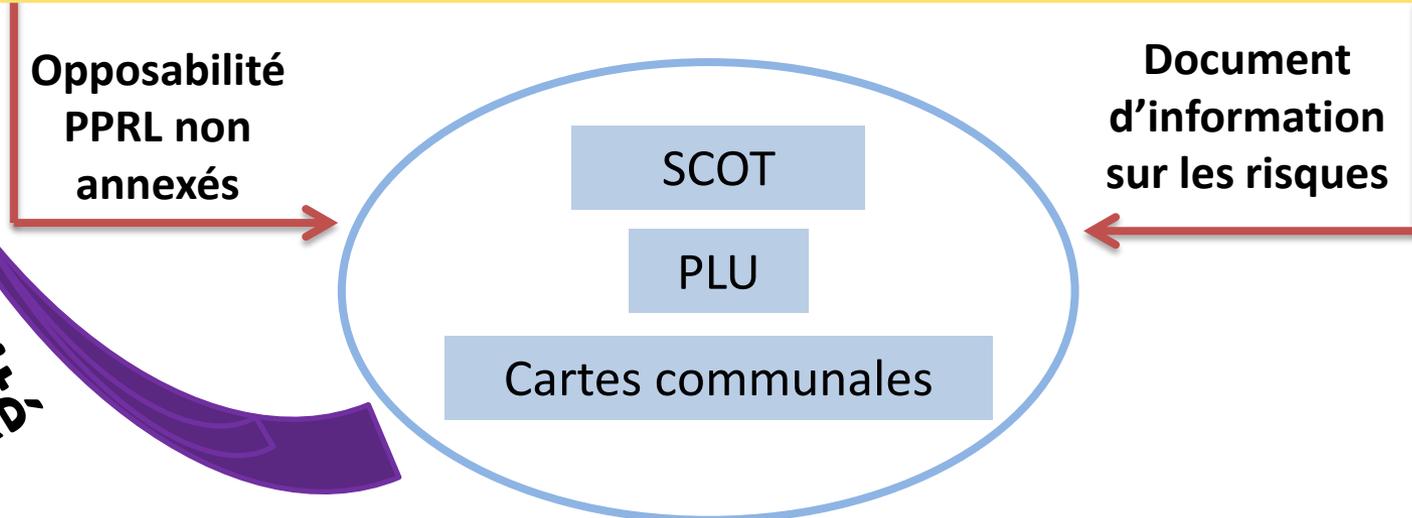
-

Identifier le risque
de recul du trait de côte

Documents de gestion du trait de côte



Préfet : PPRL
Facilité par de nouveaux zonages



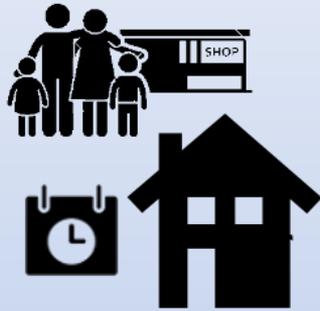
Compatibilité

S
T
R
A
T
E
G
I
E
S

R
I
S
Q
U
E

U
r
b
a
n
i
s
m
e

NOUVEAUX ZONAGES DES PPRL



ZAART

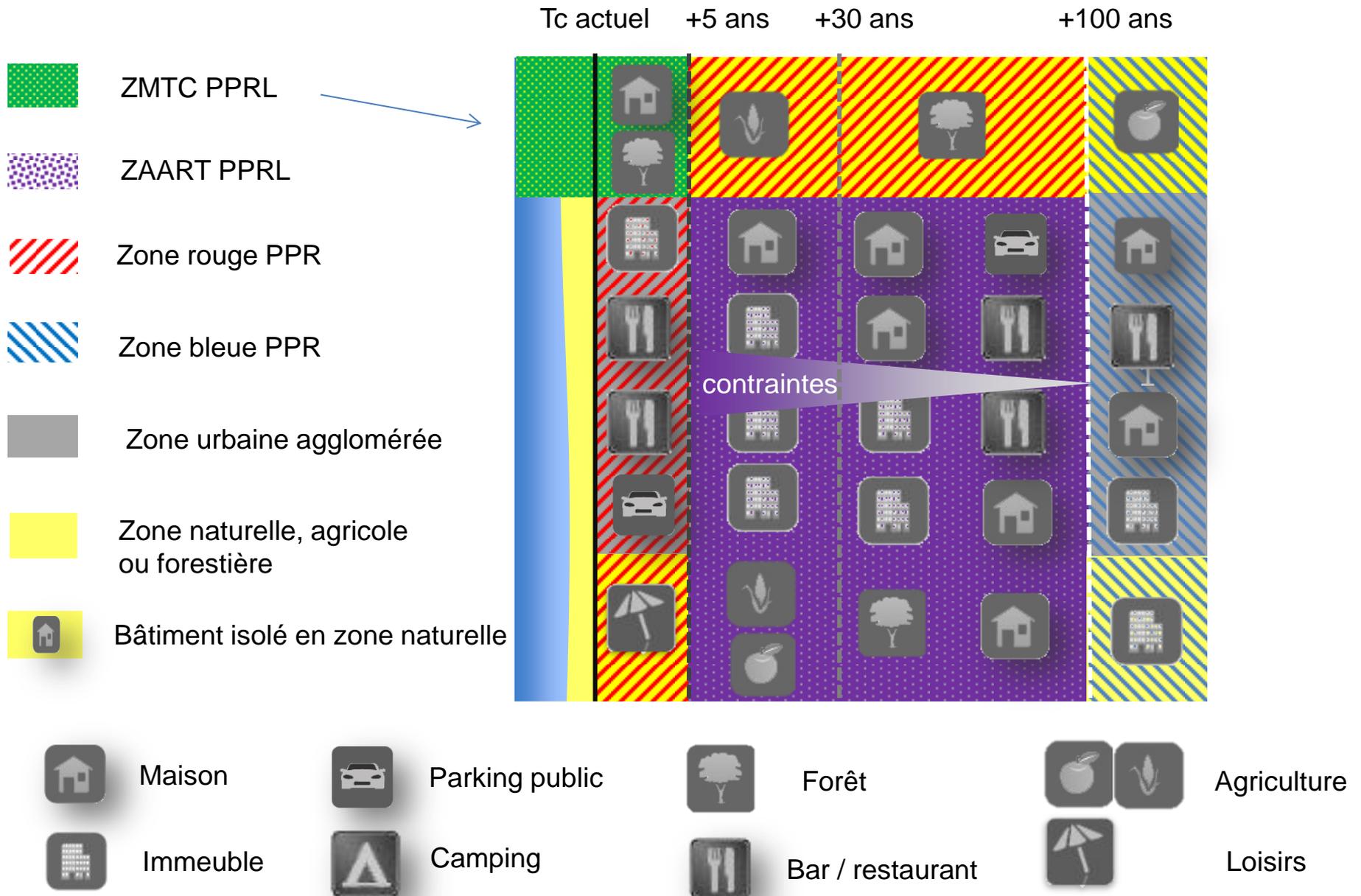
Zone d'Autorisation
d'Activité Résiliente
et Temporaire



ZMTC

Zone de Mobilité
du Trait de Côte

Secteur présentant un recul du trait de côte



Zoom sur les effets de la PPL

A
V
A
N
T



Sans ZAART

- Si pas de PPRL
=> Constructible car pas de risque identifié
- Si PPRL : zone rouge
=> Inconstructible car aléa fort



Sans ZMTC

- Défense contre la mer possible par les propriétaires privés
- Pas de protection spécifique des écosystèmes côtiers

A
P
R
È
S



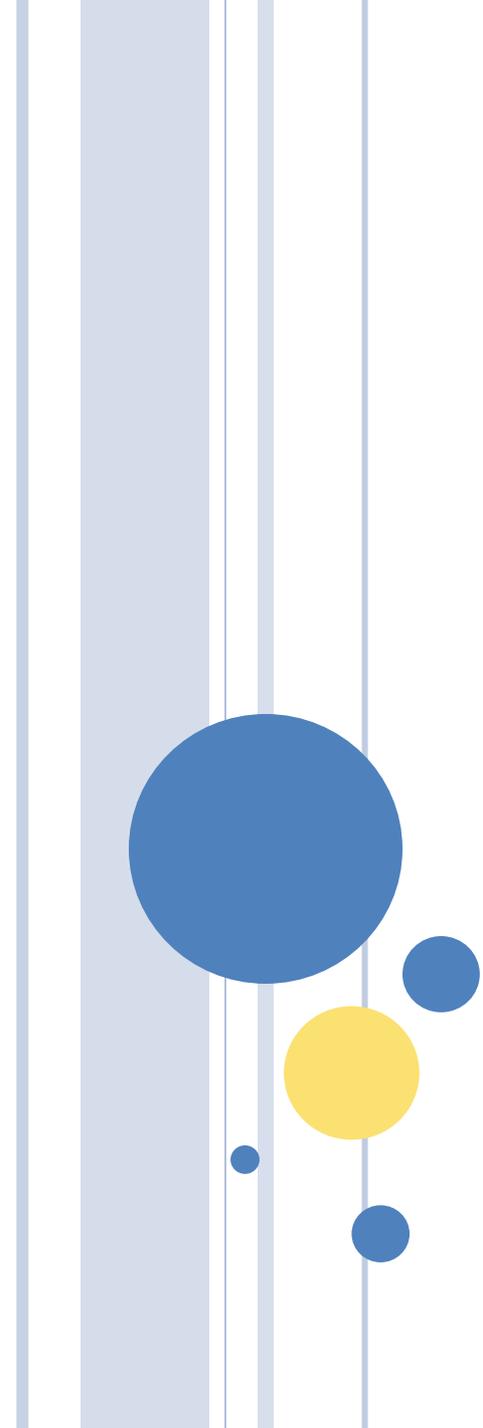
Avec ZAART

- Maintien des bâtiments existants
- Constructibilité sous conditions :
 - Déplaçabilité, démontabilité
 - Matériaux éco-responsables
 - Garanties financières de déconstruction
 - Domanialité



Avec ZMTC

- Défense contre la mer réservée aux autorités compétentes en matière de GEMAPI
- Protection des écosystèmes côtiers (mangroves, cordons dunaires, récifs coralliens etc.)



Chapitre 3

-

Encourager le développement durable des territoires littoraux

Nouveaux outils de gestion du trait de côte



Etudes d'impact sur
les risques naturels



Inaliénabilité du
domaine privé des
collectivités et Etat



Opérations
d'aménagement
pour risque de RTC



Préemption et
délaissement :
décote pour risque



Bail Réel Immobilier
Littoral (BRILI) sur
les ZAART



Clarification du rôle
du fonds Barnier

PPRL

ZAART

BRILI

Acquisitions

Gestion des biens

Sur le domaine privé des personnes publiques

Opération d'aménagement pour risque de recul du trait de côte

Prise en compte de la connaissance du risque par le juge en l'absence d'accord sur le prix des biens préemptés et délaissés (sauf activités agricoles) dans les ZAART

Préemption, délaissement, ZAC, ZAD, réserve foncière etc.

Pour la collectivité ou l'Etat :

- ⇒ Pas de gestion directe
- ⇒ Perception d'un loyer le temps du bail
- ⇒ Doit détruire les biens lors de la réalisation du risque

Pour le preneur (personne privée) :

- => Propriété temporaire sur les biens
- = Sécurité dans la jouissance, possibilité de revente du droit au bail, de mise en location, de transmission, d'hypothèque, de construction selon autorisation etc.

Fonds Barnier : encourage la prévention

Jusqu'à une date fixée par décret

Acquisitions + démolition des biens sans distinction entre les différents types de recul du trait de côte

Après la date fixée par décret

- Si aucun PPRL : maintien des règles précédentes
- Si PPRL :
 - Acquisition des biens menacés à 10 ans si opération d'aménagement
 - Démolition des biens construits avant ZAART
 - Valeur des immobilisations non amorties si risque imprévu dans BRILI

Questions - Réponses

